

**Audition - Message relatif au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité
de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020**

Monsieur le directeur suppléant,

Votre courrier du 26 octobre 2015 concernant l'objet susmentionné nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Nous saluons la vue d'ensemble donnée dans le rapport en particulier l'état des installations du réseau ferré. Nous avons noté qu'un effort particulier devra être fait pour le renouvellement de la voie, ce qui pourrait induire des conséquences sur la tenue des horaires.

Nous souscrivons aux objectifs fixés par la Confédération pour l'infrastructure ferroviaire d'ici à 2020, à savoir la sécurité, la capacité, l'interopérabilité et l'efficience.

La mise en place d'une réserve unique pour les dégâts naturels gérée par l'OFT nous semble judicieuse. **Nous proposons que la gestion du montant pour les options soit faite en coordination avec les cantons.**

Comme déjà demandé par plusieurs cantons, il nous semble important que les gestionnaires d'infrastructure exposent clairement les mesures qui seront financées ces prochaines années au titre du maintien de la qualité. Ainsi les cantons pourront caler leur planification des projets connexes et s'ils le désirent préfinancer voire financer les mesures. Les cantons possèdent un rôle renforcé dans le nouveau processus FAIF et doivent donc avoir une bonne visibilité sur la planification en cours.

Finalement, nous vous rendons attentifs que le niveau d'indexation de la contribution des cantons au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) n'est pas encore fixé, le législateur n'ayant pas désiré le mentionner explicitement. **Une augmentation de 13% d'ici 2020 des 500 millions, soit 565 millions, n'est pas acceptable** (tableau 14, page 44). Nous demandons une correction avec des hypothèses de croissance plus faible, dans la mesure où l'indexation annuelle devrait être de l'ordre de 0,5% par an.

En vous remerciant d'avance pour la prise en compte de nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur suppléant, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 16 décembre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND